

prison, qu'on deffendoit a tous de les aller deliurer deuant ces trois iours. tout le monde regarda cela comme une grace que ie leur auois obtenüe, de ne deuoir demeurer que trois iours en prison une de nos Xiennes me dit c'est bien peu que trois iours de prison pour la faute qu'elles ont faite. elles uoulurent de leur plein gré ieusner les trois iours qu'elles furent en prison. quoyqu'on leur porta Souuent à manger, elles le refuserent. La Soquoque retomba neantmoins encore dix iours apres dans la mesme faute; et estant reuenüe au milieu de la nuit de son yuresse, ses parens l'auertirent que i'estois uenu, dans sa Cabane lorsqu'elle dormoit ils l'exhorterent d'accepter la prison pour punition de sa faute, elle dit à ses parens qu'elle alloit mourir dans les bois. elle reuint deux iours apres un peu incommodée, Ses parens me uinrent demander ce qu'ils feroient. ie les laissay un iour en suspens pour attendre la deliberation du Grand Capitaine, et enfin ie declaray à tous que la Sauuagesse estant malade le Grand Capitaine se contentoit de la condamner à donner un escu a l'hospital de Quebec, qu'on porteroit avec moy, et outre cela qu'il luy deffendoit d'aller à Quebec pendant deux mois. elle me remercia de cequ'ayant parlé pour elle [elle] n'auoit esté condamnée qu'a si peu de chose, et ses parens m'en remercierent aussy, ie fis condamner aussy a une amende qui parlist le françois qui l'auoit ennyurée, et qui en ennyuroit continuellement d'autres. ce qui fit connoistre a nos sauages qu'on ne punit pas moins les mechans françois que les mechans sauages. Je suis entré dans tout ce petit detail pour faire connoistre que pourueu qu'on ueule un peu tenir ferme pour